



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 19-2021 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 13 décembre 2021, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement n° 19-2021 : *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme.*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre ou sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À LA SARRE
CE 15 DÉCEMBRE 2021

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe